

" "

TROIS ÉPITAPHES LATINES DÉDIÉES A DES ARMÉNIENS CHRÉTIENS DANS L'EMPIRE ROMAIN

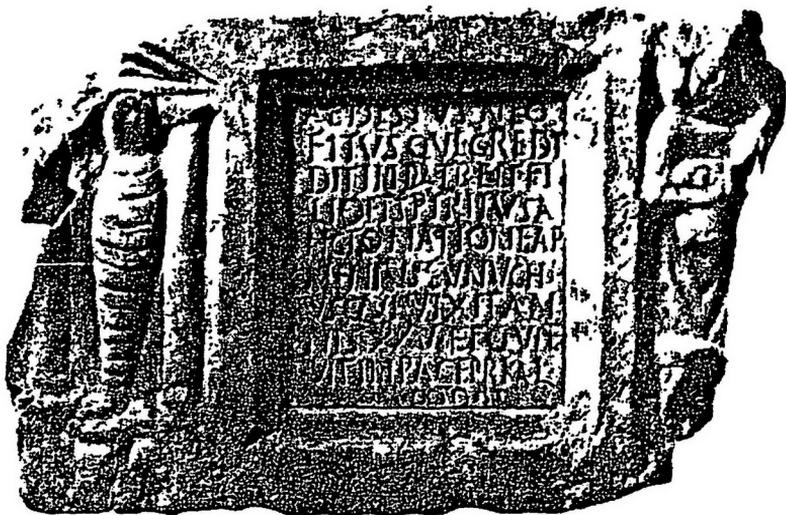
Les épitaphes d'Arméniens chrétiens découvertes dans l'Empire romain sont d'une extrême rareté. Aussi n'estimons-nous pas inutile de consacrer une étude à trois inscriptions découvertes sur les lieux de la sépulture d'Arméniens et qui, en dépit de l'intérêt qu'elles présentent tant du point de vue religieux que historique, ont été trop négligées jusqu'à ce jour.

La première de ces épitaphes, de publications relativement récente, n'a pas encore suffisamment attiré l'attention. Les deux autres, qui nous ont été signalées par le R. P. Antonio Rerrua, sont en revanche connues de longue date: l'une a été publiée en 1859, tandis que la découverte de l'autre remonte au milieu du XVIII^e siècle. Les deux premières proviennent des catacombes romaines, la troisième d'une ville d'Asie Mineure; elles ont en commun d'être rédigées en latin.

1) AEDESIUS

L'épitaphe que nous allons examiner en premier lieu est gravée sur un couvercle de sarcophage découvert en 1949 dans le mur d'un monastère attenant à la basilique de S. Sébastien, construite au IV^e siècle au-dessus des catacombes du même nom — primitivement appelées *ad catacumbas* — sur la via Appia¹. Le Rév. Père A. FERRUA, inventeur de ce monument, a bien

1. Parmi les très nombreux ouvrages et études consacrés aux catacombes et à la basilique de S. Sébastien, nous ne retiendrons qu'une courte bibliographie: H. GRISAR, Die römische Sebastianus Kirche und ihre Apostelgruft im Mittelalter, *Römische Quartalschrift*, IX, 1895, p. 409-461; O. MARUCCHI, *Descrizione delle catacombe di S. Se-*



Le sarcophage d'Aedesius

«Aedesius, néophyte, qui a cru au Père et au Fils et au Saint Esprit; Arménien de nation, eunuque, il a vécu vingt-cinq ans et s'est endormi dans la paix la veille des Kalendes d'Octobre (= 30 Septembre)».

Le Père Ferrua nous fait savoir aussi qu'à s'en rapporter au style des figures représentées, le sarcophage d'Aedesius doit dater du milieu du IV^e siècle. Ainsi notre inscription serait l'une des plus anciennes à attester la profession de foi trinitaire sur laquelle elle s'ouvre (*credidit in Patre et Filio et Spiritu Sancto*). Il n'est pas sans intérêt de savoir que ce savant a relevé au moins 84 exemples de formules similaires dans les inscriptions funéraires chrétiennes, la majeure partie se rapportant à la Syrie. Cependant il n'en existe que sept exemples dans les inscriptions découvertes à Rome⁴.

4. Références communiquées par le R. P. FERRUA: *Inscriptiones christianae Urbis Romae*, n. s., I, nos 4242 et 4749; III, n° 7666; V, n° 13443 = (inscription d'Aedesius): E. DIEHL, *Inscriptiones latinae christianae veteres*, II, nos 3855 et 3866.

Aedesius est la forme latine du nom grec Αἰδεσιος, de αἰδώς, «honte, pudeur»⁵. Le plus ancien personnage ainsi dénommé est cité par Phlégon de Tralles dans une liste de vieillards morts centenaires: c'est un habitant de la ville de Paroikopolis, en Macédoine⁶. Le nom paraît passablement répandu au IV^e et V^e siècles. Nous citerons tout d'abord un philosophe païen, originaire de Cappadoce. Né vers 280-290, il enseigne à Pergame où il eut de nombreux élèves et eut même l'occasion d'entrer en relations avec le futur empereur Julien l'Apostat⁷. Ce même nom est aussi celui d'un sophiste d'Antioche⁸, d'un prophète païen, originaire de Sardes⁹, d'un *praetor* en fonction vers 395¹⁰. On connaît également un Aedesius *praeses* de Mauritanie (IV^e/V^e s.)¹¹ et surtout Sextilius Agesilaeus Aedesius qui fut *vicarius Hispaniarum* de 355 à 376¹². A quoi on doit ajouter, outre notre Aedesius, trois autres homonymes connus par l'épigraphie chrétienne de Rome¹³.

Le fait que, dans notre liste, en somme assez courte, il se trouve un personnage originaire de Cappadoce, un autre de Sardes permet-il de penser à un nom particulièrement usité en Asie Mineure. De toute manière, le dédicataire de l'építaphe n'a pu le recevoir que de l'un de ses maîtres.

A s'en tenir au texte de l'építaphe, les trois particularités essentielles du jeune défunt étaient: 1) sa nationalité arménienne clairement exprimée; 2) sa mutilation qui faisait de lui un eunuque; 3) sa qualité de *neophytus*.

5. Dans le *Wörterbuch der griechischen Eigennamen* de PAPE-BENSELER, I, 1863-1870, p. 33, le nom de Αἰδέσιος est donné à tort comme analogue à *Augustus*.
6. PHLEGON DE TRALLES, *Longaevi*, frg. 29, 1 = *Fr. Hist. Gr.*, éd. Müller, III, p. 609.
7. FREUDENTHAL, *RE*, I/1, 1898, c. 941, s.v. Aedesius n° 4; *Prosop. Late Rom. Empire*, I, 1971, p. 14-15, s.v. Aedesius n° 2.
8. *Prosop. Late Rom. Empire*, I, 1971, p. 14, s.v. Aedesius n° 1.
9. *Ibid.*, p. 15, s.v. Aedesius n° 3.
10. FREUDENTHAL, *RE*, I/1, 1898, c. 941, s.v. Aedesius n° 2; *Prosop. Late Rom. Empire*, I, 1971, p. 15, s.v. Aedesius n° 5.
11. FREUDENTHAL, *RE*, I/1, 1898, s.v. Aedesius n° 3; *Prosop. Late Rom. Empire*, I, 1971, p. 15, s.v. Aedesius n° 6.
12. FREUDENTHAL, *RE*, I/1, 1898, c. 941, s.v. Aedesius n° 1; *Prosop. Late Rom. Empire*, I, 1971, p. 15-16, s.v. Aedesius n° 7.
13. *Inscriptiones christianae Urbis Romae*, n. s., IV, nos 10545 et 10546; V, n° 11186.

En ce qui concerne les deux premières particularités, il se trouve que nous connaissons depuis peu, grâce à la découverte d'une épitaphe grecque, un autre Arménien qui, lui-aussi, avait subi la castration. L'inscription en cause est gravée sur une stèle de marbre blanc de dimensions beaucoup plus imposantes que le sarcophage d'Aedesius (haut. 1,13 m., larg. 0,52 m., ép. 0,20 m.) a été découverte par M. Coindoz au village turc d'Özkonak (à noter que ce village, proche du bourg d'Avanos, qui serait la Venasa (Οὐήνασσα) de Strabon (XII, 2, 5) est situé au Nord de l'Halys, à moins de 60 km à l'Ouest de l'ancienne Césarée de Cappadoce)¹⁴. Voici le texte de cette épitaphe édité par Th. Drew-Bear^{14a}:

Πατρις μὲν μοι
 Ἄρμενίη Δ χθῶν
 δὲ Καππαδοκῶ < ν > μ'
 ἀνεθρέψατο Εὐφρά-
 την εὐνοῦχον, ὃν φέ-
 λησαν βροτοὶ ἄπα-
 ντες Δ εὐφρήνου πα-
 ροδείτα

«Ma patrie est l'Arménie, mais la terre des Cappadociens m'a nourri, moi Euphratès, l'eunuque, qui fut aimé de tous les mortels. Passant, réjouis-toi!».

Th. Drew-Bear a eu le mérite de dresser la liste de la plupart des personnages connus qui ont porté ce nom dans l'Antiquité¹⁶. C'était le nom du grand fleuve qui séparait l'Arménie de la Cappadoce. On comprend qu'un Cappadocien l'ait donné à l'esclave arménien qu'il venait d'acquérir.

L'épitaphe cappadocienne n'est d'ailleurs pas postérieure au III^e siècle; elle est par conséquent antérieure à celle d'Aedesius. A signaler aussi, qu'à la différence d'Aedesius, il avait été amené

14. TH. DREW-BEAR, Un eunuque arménien en Cappadoce, *Epigraphica Anatolica*, 4, 1984, p. 139-140.

14a. *Ibid.*, p. 140.

15. *Ibid.*, p. 140. L'auteur précise: «Il s'agit d'une épitaphe semi-métrique. On peut en dégager des morceaux d'hexamètres; ainsi au début trois pieds corrects, avec une césure normale après la première syllabe du quatrième pied. A la ligne 6 βροτοὶ est aussi un terme poétique.

16. *Ibid.*, p. 144 sq.

dans un pays proche de son pays d'origine et que, d'autre part, il n'était pas chrétien.

Il vaut la peine de rappeler que l'on connaît au IV^e siècle deux eunuques d'origine arménienne qui s'illustrèrent à la cour des empereurs.

En procédant par ordre chronologique, nous rencontrons d'abord Euthérius. Ammien Marcellin, qui s'attarde à faire l'éloge de sa loyauté, de son intelligence et de ses vertus morales en général, raconte comment, né de condition libre, il fut capturé encore enfant par des «ennemis du voisinage». Cette expression laisse entendre qu'Euthérius fut victime des luttes féodales qui opposaient les uns aux autres les seigneurs arméniens. Une fois châtré, il fut acheté par des marchands romains qui, arrivés à Rome, le revendirent pour le service du palais de Constantin¹⁷. Il passa ensuite au service de Constant puis de Constance II. En 355, quand Julien fut devenu César, il reçut auprès de lui les fonctions de *praepositus sacri cubiculi*. Il sut défendre son maître, en présence de l'empereur, contre les accusations de Marcellus. Dans sa vieillesse, Euthérius se retira à Rome. Il était païen¹⁸.

L'autre personnage que nous avons à citer est bien plus célèbre. Il s'agit d'Eutropius, lui aussi Arménien de nationalité, semble-t-il, né de parents esclaves. Selon Claudien, d'Arménie il avait été entraîné en Assyrie, ce qui doit signifier qu'il était né non loin des frontières de l'Adiabène. Là, il était tombé aux mains de marchands galates¹⁹. Eutropius atteignit l'apogée de

17. AMIEN MARCELLIN, XVI, 7, 5 sq.: *Natus in Armenia sanguine libero, captusque a finitimis hostibus, etiam tum parvulus abstractis geminis Romanis mercatoribus venundatus, ad palatium Constantini deducitur; ubi paulatim adulescens rationem recte vivendi sollertiam que ostendebat, litteris quantum tali fortunae satis esse poterat eruditus, cogitandi inveniendique dubia et scrupulosa acumine nimio praestans, immensum quantum memoria vicens, benefaciendi avidus lenusque iusti consilii... ».*
18. Sur Euthérius, cf. O. SEECK, *RE*, VI/1, 1907, c. 1500; A. H. JONES, *The Later Roman Empire*, III, p. 287, n. 75; A. FONTAINE, *AMMIEN MARCELLIN* (Livres XIV-XVI), Paris, 1968, n. 303, p. 272.
19. CLAUDIEN, *In Eutrop.*, I, 1.47 sq. (éd. J. Koch, 1893, p. 54:

Advolat Armenius certo mucrone recisos
 Edoctus mollire mares damnoque nefandum
 Aucturus pretium; fecundum corporis ignem
 Sedibus exhaurit geminis unoque sub ictu

sa carrière sous le règne de l'empereur Arcadius dont il fut non seulement le *praepositus sacri cubiculi* mais encore le mentor tout puissant. On allait même jusqu'à lui élever des statues. Promu à la dignité de Patrice, il fut appelé aux fonctions de consul en 399 à l'issue d'une campagne contre les Huns, Mais l'autorité d'Eutropius ne s'exerçait pas toujours dans le bon sens et il s'était fait de redoutables ennemis à la cour. La chute était proche. Condamné pour haute trahison, Eutropius eut la tête tranchée²⁰. Un destin bien différent de celui de son compatriote Euthérius.

Nous ignorons tout de la province dont Aedesius était originaire et des circonstances dans lesquelles il fut capturé. Serait-ce, tout comme Euthérius, à l'occasion d'une razzia locale? Ou bien plutôt serait-il tombé aux mains de mercenaires pillards au cours d'opérations militaires romaines en Arménie? On sait qu'en 338, Constance II était intervenu dans ce pays pour rétablir sur son trône le jeune roi Arshak II dont le père, le roi Tiran, avait été fait prisonnier par le Perses²¹. Mais quels qu'aient été les ravisseurs de l'enfant ou de l'adolescent arménien, ils auront fini par le vendre à des marchands spécialisés dans le commerce des esclaves.

Ce trafic était en effet très florissant dans les régions pontiques et au Proche-Orient²². Au temps où écrivait Polybe (II^e s. av. J. C.), les habitants du Pont-Euxin fournissaient en esclaves les Grecs du Continent²³. On sait par Strabon qu'au siècle sui-

Eripit officium patris nomenque mariti.
 Ambiguus vitae iacuit, penitusque supremum
 In cerebrum secti traxerunt frigora nervi.
 Laudemusne manum, quae vires abstulit hosti,
 An potius fato causam tribuisse queramur?
 Profuerat mansisse virum; felicior extat
 Opprobrio; serviret adhuc, si fortior esset.

Inde per Assyriae trahitur commercia ripae,
 Hinc fora venalis Galata ductore frequentat
 Permutatque domos varias; quis nomina possit

Cf. PHILOSTORGUE, *Hist. Eccl.*, XI, 4 (= *Patr. Gr.*, 65, p. 597).

20. Sur Eutropius, cf. O. SEECK, *RE*, VI/2, 1907, c. 1520-21, s. v. Eutropius Nr 6; E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, I, 1949, p. 97, 98, 129, 241.
 21. P. PEETERS, L'intervention politique de Constance II dans la Grande Arménie en 338, *Bull. Acad. roy. de Belgique. Class. des Lettres*, XVII/1, 1931, p. 10-47.
 22. Cf. A. H. M. JONES, *The Late Roman Empire*, II, p. 851-852.
 23. POLYBE, IV, 38, 4.

vant, les tribus de la côte orientale et tout particulièrement les Achéens, les Zygues et les Hénioques s'adonnaient à la piraterie sur une grande échelle. A l'aide d'embarcations légères, ils s'attaquaient aux villages pour se procurer des esclaves. D'ailleurs ils bénéficiaient souvent de la complicité des habitants du Bosphore qui les aidaient à écouler les fruits de leurs rapt²⁴. A l'époque qui nous occupe ici, les Aphkhazes, peuplade établie en amont de la Colchide, se distinguaient tout particulièrement dans ce commerce. Ce sont les rois du pays eux-mêmes qui s'appropriaient les garçons les plus beaux et, qui, les ayant fait châtrer, les vendaient à destination de l'Empire romain²⁵. C'est seulement après leur conversion au christianisme sous Justinien que les Aphkhazes devront renoncer, du moins en principe, à ce négoce fort lucratif. C'est l'un de leurs compatriotes, Euphratas, eunuque précisément, que l'empereur chargera de leur faire savoir que la castration et la vente des enfants étaient désormais interdites²⁶. Pour être plus civilisés, les Galates n'en étaient pas moins, eux aussi, passés maître dans ce commerce²⁷. A s'en rapporter à l'exemple de l'eunuque Eutropius²⁸, on serait tenté de croire que le rayon d'action des marchands galates s'étendait à certaines régions de l'Arménie.

La castration était depuis des siècles interdite dans les limites de l'Empire romain²⁹. Domitien s'était tout particulièrement distingué par une prohibition rigoureuse de cette mutilation pratiquée sur des enfants³⁰. Ammien Marcellin lui fait grand

24. STRABON, XI, 2, 12.

25. PROCOPE, *Bell. Goth.*, IV, 3, 12-21.

26. PROCOPE, *Bell. Goth.*, IV, 3, 12-21. EVAGRE, *Hist. Eccl.*, IV, 22 (= *Patr. Gr.*, 86, c. 2739).

27. AMMIEN MARCELLIN, XXII, 7, 8 'il s'agit de l'empereur Julien): *quae cum ita divideret nihil segnius agi permittens, suadentibus proximis, et adgrederetur propinquos Gothos saepe fallaces et perfidos, hostes quaerere se meliores aiebat; illis enim sufficere mercatores Galatas, per quos ubique sine condicionis discrimine venundantur.*

28. Sur Eutropius, cf. *supra*.

29. Sur la castration, tout spécialement dans l'Empire romain, cf. G. Humbert, *Dict. ant. gr. et rom.*, I, 2, 1887, p. 504, s. v. castratio; A. HUG, *RE*, Suppl. III, 1918, c. 450 sq., s. v. Eunuchen; H. LECLERCO, *Dict. arch. chr. et lit.*, II/2, c. 2969-72, s. v. Castration; A. H. M. JONES, *The Late Rom. Empire*, II, p. 851-52; III, p. 285, n. 67.

30. Sur cette loi de Domitien (promulguée en 81/82); SUETONE, *Dom.*, 7, 1; DION CASSIUS, LXVII, 2, 3; AMMIEN MARCELLIN, XVIII, 4, 4 (voir note suivante).

mérite, en dépit de la malédiction qui s'attachait à sa mémoire, de la loi qu'il avait promulguée dans ce but³¹. Par la suite la plupart des empereurs, à commencer par Nerva, avaient renouvelé cette prohibition sous une forme ou sous une autre. Hadrien, pour sa part, avait pris soin d'appliquer aux auteurs et complices d'une castration la loi *Cornelia de sicariis*. Plus tard, Constantin aggravera considérablement les peines frappant ceux qui s'étaient rendus coupables de tels actes, considérés de plus en plus comme des crimes³². Mais ces interdictions répétées étaient demeurées à peu près sans effet pratique. Il y avait toujours des eunuques dans le palais impérial au temps des premiers empereurs chrétiens.

Malgré la mauvaise réputation qui était faite aux eunuques dans tous les milieux, l'Eglise leur était ouverte³³. Parmi ceux qui étaient au service de Dioclétien à Nicomédie, il se trouvait, semble-t-il, des chrétiens. Impliqués dans l'affaire de l'incendie du palais impérial, ces «eunuques jadis très puissants» furent mis à mort³⁴.

Au reste le problème délicat des clercs qui avaient été mutilés n'allait pas tarder à se poser. Ce qui montre bien la gravité de cette question pour l'Eglise, c'est que le premier des vingt canons décrétés par les Pères de Nicée lui est consacré. Voici la traduction de ce canon :

«Si quelqu'un a été mutilé par les médecins durant une maladie, ou bien par les barbares, qu'il reste dans le clergé; mais si quelqu'un étant en bonne santé s'est mutilé lui-même, qu'on l'exclue du clergé dont il fait partie et à l'avenir on ne devra pas ordonner celui qui aura agi ainsi. Mais comme il est évident

31. AMMIEN MARCELLIN, XVIII, 4, 5: ... *iuvat veterem laudare Domitianum, qui licet patris fratrisque dissimilis, memoriam nominis sui inexpiabili destetatione perfudit, tamen receptissima inclaruit lege, qua minaciter interduserat, ne intra terminos iuris dictionis Romanae castraret quisquam puerum.*

32. *Cod. Just.*, IV, 42, 1: *Si quis post hanc sanctionem in orbe romano eunuchos fecerit, capite puniatur: mancipio tali nec non etiam loco, ubi hoc commissum fuerit domino sciente et dissimulante, confiscando.*

33. Non pas que le clergé ait toujours eu une bonne opinion des eunuques. TH. DREW-BEAR, *op. cit.*, p. 143, n. 32, cite une lettre de St Basile (Epit. CXV) qui est significative à cet égard.

34. LACTANCE, *De morte persecutorum*, § 15: *Potentissimi quondam eunuchi necati per quos palatium et ipse (Diocletianus) constabat; EUSEBE, Hist. Eccl., VIII, 6, 2.*

que ce qui vient d'être dit ne regarde que ceux qui ont agi ainsi avec intention et qui ont-mêmes voulu se mutiler, ceux qui l'auront été ou par les barbares ou par leur maître pourront, conformément au canon, rester dans la cléricature s'ils en sont dignes par ailleurs»³⁵.

D'ailleurs la version syriaque du Canon de Nicée va beaucoup plus loin : les castrats sont non seulement autorisés à rester dans le clergé, mais ils y sont même admis s'il est prouvé qu'ils ne sont pas responsables de leur mutilation³⁶.

Ainsi donc, châtré involontaire, Aedesius n'avait dû rencontrer aucune difficulté pour devenir chrétien. Sa qualité de *neofitus* le désigne comme ayant été baptisé peu de temps avant sa mort. Ce qualificatif est d'ailleurs d'un usage très courant dans les inscriptions funéraires chrétiennes du IV^e siècle où il est attesté sous des graphies très variées et la plupart fautives³⁷. Mais le fait même qu'Aedesius était, à vingt-cinq ans, un nouveau baptisé, donne à penser qu'auparavant il était païen et que ses parents eux-mêmes étaient païens au moment de sa capture. Son cas peut être comparé, comme nous l'avons déjà fait observer, à celui de l'eunuque Euthérius, lui aussi arménien. Sans doute

35. Le texte grec original nous a été transmis par Gélase de Cyzique *Historia Concilii Nicaeni*, II, 32 (= *Patrologia Graeca*, 85, p. 1319-21). Pour la traductions française, cf. K. J. HEFELE et H. LECLERCQ, *Histoire des Conciles d'après les documents originaux*, I, 1907, p. 528-529; G. FRITZ, *Dict. théol. cath.*, XI, 1, c. 408-409, s. v. Nicée (Concile de).
36. Pour la version syriaque, cf. P. MARTIN, *Patrum antenicaenorum analecta apud J. B. PITRA, Analecta sacra*, 1883, IV, p. 454: «*Si quis in infirmitate a medicis fuerit amputatus aut a barbaris fuerit excisus, hic in clerum cooptari potest*» et encore: «*... notum sit eos qui a barbaris aut heris suis amputati sunt, si digni praeterea existant, in clerum recipi posse...*». C'est dans le même sens que va le texte du Canon II du Concile de Séleucie, qui s'est tenu en 410 avec l'agrément du Roi des rois (*Synodicon Orientale*, éd. J. B. CHABOT, Paris, 1902, texte p. 23-24, tr. p. 263-264): «*Au sujet des eunuques, nous observons également ce qui a été prescrit dans le Synode (Canon I de Nicée): que quiconque se fait volontairement eunuque et détruit sa virilité ne sera pas reçu dans l'Eglise. Mais si, pendant sa jeunesse, il a été mutilé de force ou par ses maîtres ou par les barbares, ou si, étant malade, il a été amputé par les médecins, il peut être reçu dans le clergé de l'Eglise, car le Canon des bienheureux Pères le permet*».
37. Cf. H. LECLERCQ, *Dict. arch. chr. lit.*, XII/1, 1930, c. 1103-1104, L'auteur cite entre autres les formes *enofitus*, *innoftitus*, *nuofitus* et, au féminin, *naeophyta*, *neofata*, etc. . . Dans les inscriptions funéraires grecques, on trouve souvent la forme superlative.

est-il notoire que le royaume d'Arménie tout entier, à l'instigation de son roi Tiridate III, a embrassé officiellement le christianisme bien avant 325 (date du Concile de Nicée) et très vraisemblablement dans les premières années du IV^e siècle. Il n'empêche qu'un grand nombre d'Arméniens, principalement, semble-t-il, dans les campagnes, n'ont pas renoncé de sitôt à la pratique de leurs cultes nationaux.

C'est à Rome même que le jeune Arménien a été instruit dans la religion chrétienne conformément aux principes de la profession de foi qui avait été élaborée à Nicée contre les doctrines de l'arianisme.

2) QUIRILLUS

L'épithaphe de Quirillus, dont nous ignorons les circonstances et la date de la découverte, est conservée au Musée de Latran. Elle a été publiée pour la première fois par J. B. de Rossi, avec un commentaire où il est suggéré que la *tabella* sur laquelle elle est gravée était peut-être fixée sur la face d'un arcosolium. En haut de l'épithaphe, le monogramme P à peine lisible dans sa partie supérieure. Le texte est réparti sur 7 lignes :

Civem Armeniacum Cappadocem
numine Quirillus, pius omni-
bus amicus, vixit annos
p. m. LXX, praecessit ad pacem
VI ID Mart(ia)s post cons. Rico-
mere et Clearco die Lunae.
bisomu cum Ypereichiam comparem³⁸.

«Citoyen arménien de Cappadoce, du nom de Quirillus, pieux, ami de tous, il a vécu environ³⁹ soixante-dix ans; il s'en est allé par devant, vers la paix le VI des Ides de Mars (24 février) le jour

38. J. B. DE ROSSI, *Inscription christianae Urbis Romae*, I, 1, 1859, n° 355, p. 155: «*tabella fronti arcosolii fortasse olim affixa*». O. M. MARUCCHI, *I Monumenti del Museo cristiano-pro-lateranense*, 1910, tav. 48 (28); E. DIEHL, *Inscriptiones Latinae Christianae veteres*, II, 1927, n° 4460, p. 425-426; A. SILVAGNI, *Inscriptiones Christianae Urbis Romae*, n. s., II, 1935, n° 1441. Je tiens à remercier ici le Prof. Jean-Pierre MAHE des utiles indications qu'il a bien voulu me donner sur le latin très particulier de cette époque.

de la Lune (lundi), après le consulat de Richomer et de Cléarque. Double sépulchre avec Hypéréchia, son épouse.

Il convient tout d'abord de faire quelques observations d'ordre grammatical. On remarquera notamment l'emploi de l'accusatif au lieu du nominatif à la ligne 1 (*civem Armeniacum Cappadocem*) et au lieu de l'ablatif à la dernière ligne (*cum Ypereichiam comparem*). La substitution de l'accusatif aux autres cas du latin classique, spécialement au nominatif, est une caractéristique du latin de basse époque, dit «vulgaire». A la ligne 2, *numine* est une erreur évidente pour *nomine*. Pour ce qui est du nom du dédicataire, la forme Quirillus, au lieu de *Cyrillus*, doit s'expliquer aussi par le latin vulgaire.

La formule finale *bisomu cum* mérite d'être expliquée. L'adjectif *bisomus* qui signifie «à deux corps», est fréquente dans les inscriptions chrétiennes. C'est une adaptation latine du grec. Mais sur ce point, il est préférable de nous en rapporter à des spécialistes comme H. Leclercq: «Dans les catacombes, chaque cavité destinée à recevoir un défunt porte le nom de *locus* et, suivant sa profondeur et les divisions pratiquées *locus bisomus*, *trisomus*, *quadrisomus*, parce que la cavité peut recevoir deux, trois, quatre corps»⁴⁰.

La date donnée par l'épithape de Quirillus ne prête pas à confusion: c'est le VI des Ides de mars (selon le calendrier julien), l'année qui suivit le consulat de Richomer et de Cléarque. Il est notoire, en effet, que le Franc Richomer exerça cette charge en compagnie de Cléarque en 384 ap. J. C. Le trépas de Quirillus sera donc survenu le 24 février — un lundi — de l'année suivante (385 ap. J. C.).

Mais comment interpréter l'expression qui introduit l'épithape: *civem Armeniacum Cappadocem*? Nous avons là une désignation ethnique d'une forme assez peu courante et qui soulève certaines questions d'histoire politique.

On sait que la Cappadoce était voisine à la fois de l'Arménie

39. *p. m.* = *plus minus*, littéralement «plus ou moins». Cette expression signifie que l'âge du défunt n'était connu que très approximativement. Cf. *infra* l'inscription d'Eupalus.

40. H. LECLERCQ, *Dict. arch. chr. lit.*, II/-, s. v. Biscandens, *bisomus*. Voir aussi DU CANGE, *Glossarium Mediae et Infimae Latinitatis*, nouvelle éd. L. Favre, I, 1937, p. 669, s. v. *bisomun*: «*sepulchrum quod corpore, σωματα, capiebat...*».

Majeure et de l'Arménie Mineure. Mais si l'Euphrate la séparait de la première, ses frontières avec la seconde ne paraissent pas avoir été strictement délimitées. Rien d'étonnant donc que la Cappadoce et la Petite Arménie aient fini par être réunies dans une même unité politique et administrative.

Or, en 71 ou 72, Vespasien joignit à la Galatie, outre la Cappadoce, les royaumes du Pont Polémoniaque et de l'Arménie Mineure dont il venait de décréter l'annexion. Depuis la défaite de Mithridate Eupator, ce dernier pays, devenu un Etat client de Rome, était passé aux mains de toute une suite de princes qui, malgré leur titre de roi, n'avaient qu'un pouvoir nominal⁴¹. Désormais elle sera étroitement unie à la Cappadoce, qui allait devenir le centre de la nouvelle province avec les deux bases stratégiques de Mélitène et de Satala (cette dernière située en Petite Arménie).

Cet état de choses devait durer jusqu'au jour où Trajan, pour satisfaire aux impératifs de sa politique orientale, séparera la Galatie de la Cappadoce et de la Petite Arménie. Nous n'avons pas à rechercher ici si cette décision impériale fut ou non antérieure à l'offensive de Trajan contre les Parthes⁴². Ce qui est indéniable, c'est qu'à l'issue de l'annexion de la Grande Arménie en 114, on entend parler d'une province intitulée *Cappadocia et Armenia maior et minor* ou encore *Armenia Maior et Minor et Cappadocia* et qui fut placée sous les ordres d'un légat de rang consulaire (en l'occurrence L. Catilius Severus)⁴³. Mais, à la suite

41. F. CUMONT, *Le gouvernement de la Cappadoce sous les Flaviens*, *Mull. Acad. roy de Belgique*, 1905, p. 197 sq.; RITTERLING, *Jahrhefte d. österr. archäol. Inst*, X, 1907, p. 301 sq., BRANDIS, *RE*, VII/1, c. 552; W. E. GWATKIN, *Cappadocia as a Roman Procurat. Province* (= *Univers. of Missouri Studies*, V/4, 1930, p. 1709); D. MAGIE, *Roman Rule in Asia Minor*, I, p. 574; II, p. 1435, n. 22; R. K. SHERK *Roman Galatia*, *ANRW*, II, 7/2, 1980, p. 991 sq. — Sur l'annexion de l'Arménie Mineure, cf. F. CUMONT, *L'annexion du Pont Polémoniaque et de la Petite Arménie*, *Anatol. Studies in honore W. Ramsay*, 1922, p. 103 sq.; D. MAGIE, *op. cit.*, p. 1435, n. 21; T. B. MITFORD, *Cappadocia and Armenia Minor*, *ANRW*, II, 7/2, 1980, p. 1180-81.
42. Pour l'état de la question, cf. D. MAGIE, *Roman Rule*, II, p. 1459 sq., n. 24; R. K. SHERK, *Roman Galatia*, p. 996 sq.
43. *CIL*, X, 8291 = *ILS* 1041. Cf. A. MERLIN, *Rev. Et. Anc.*, XV, 1913, p. 268-274; J. GUEY, *Essai sur la guerre parthique de Trajan* (= *Biblioth. d'«Istros»*, II) 1937, p. 63; K. H. ZIEGLER, *Die Beziehungen zwischen Rom u. dem Partherreich*, 1964, p. 100 sq.; T. B. MITFORD, *Cappadocia and Armenia Minor*, p. 1199.

de la révolte qui éclatera simultanément en Arménie, Mésopotamie et Babylonie en 116, Trajan se verra contraint de renoncer à l'annexion de la Grande Arménie dont, par légat interposé, il cédera une partie du territoire à un prince arsaclide, Vologèse⁴⁴. Le retour du royaume d'Arménie à son ancien statut d'Etat client de Rome sera enteriné définitivement par Hadrien aussitôt après son avènement⁴⁵. Néanmoins l'Arménie Mineure restait incluse dans la *Cappadocia*, de même qu'une partie de la région pontique (*Pontus Polemoniacus* et *Pontus Galaticus*)⁴⁶.

Il n'apparaît pas qu'il y ait eu un changement notable dans cette unité provinciale jusqu'au jour où Dioclétien décida de procéder à une réorganisation administrative de l'ensemble de l'empire romain en créant plus de 100 provinces, groupées en 12 diocèses⁴⁷. Il ressort du *Laterculus Veronensis* que la Petite Arménie disjointe de la Cappadoce, forme, dans cette nouvelle répartition, une province à part au sein du Diocèse Pontique (*Diocensis Pontica*), lequel est composé de 8 provinces⁴⁸. Au reste, elle bénéficie d'une extension vers le Sud-Est par l'adjonction de la région de Mélitène, détachée de la Cappadoce; la ville de Mé-

44. DION CASSIUS, LXXV, 9, 6, éd. BOISSEVAIN, III, p. 218. Sur l'interprétation exacte de ce passage de Dion, cf. BOISSEVAIN, *Hermès*, XXV, 1890, p. 329.

45. *Vita Hadr.*, 21, 11, in *Scriptores Historiae Augustae*, I, éd. E. HOHL, CH. SAMBERGER et W. SEYFARTH, 1971, p. 23.

46. A considérer surtout le témoignage des inscriptions, par exemple ILS 1364: *provinc(iae) Cappadoc(iae) item Ponti mediterraei) et Armen(ni)ae Minor(is)*; ILS 9013: ... *prov(inciae) Cappadoc(iae) et Armeniae Minoris*. Cf. R. K. SHERK, *Roman Galatia*, p. 1927, n. 189.

47. W. ENSSLIN, *Cambr. Anc. Hist.*, XII, 1930, p. 370 cq.; M. BESNIER, *De l'avènement des Sévères au Concile de Nicée (= Histoire romaine V)*, 1937, p. 305 sq. et carte face p. 306; W. ENSSLIN, *RE*, VII, A/2, 1946, c. 2457, s. v. Valerius (Diocletianus); W. SESTON, *Dioclétien et la Tétrarchie*, I, 1946, p. 324 sq.; E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, I, 1949, p. 69 sq., 437 sq. (notes) et carte III.

48. *Laterculus Veronensis*, II, 8, éd. O. Seeck, *Notitia dignitatum*, 1876, p. 248: *Diocensis Pontica*.

2 Bitinia (*sic*)

3 Cappadocia

4 Galatia

5 Paphlagonia, *nunc in duas divisa*.

6 Diospontus

7 Pontus Polemoniacus

8 Armenia minor, *nunc et major addita*.

litène lui servira désormais de capitale⁴⁹. Plus tard, sous Théodose, cette province sera divisé en *Armenia I* et *Armenia II*, la première avec Sébaste, Nicopolis, Satala; la seconde avec Mélitène⁵⁰. Mais cette réorganisation n'est pas entrée en vigueur avant 378 au plus tôt⁵¹.

Si, dans notre épitaphe, la qualification de *civem armeniacum cappadocem* fait référence au statut politique de la Cappadoce et de l'Arménie Mineure, ce serait dans le cadre des réformes de Dioclétien. Le pays natal de Quirillus se situerait donc dans cette partie de la nouvelle province d'*Armenia Minor* qui, avant ce remaniement, faisait partie de la *Cappadocia*, autrement dit dans la région de Mélitène. Il s'ensuit que l'on aurait affaire à un personnage d'origine cappadocienne, mais citoyen de la province romaine d'Arménie Mineure telle que l'avait constituée Dioclétien. C'est ce qu'a cru comprendre J. B. Rossi, le premier éditeur de l'inscription, mais dans le cadre de l'*Armenia II*⁵².

C'est là une hypothèse qui n'est pas à dédaigner, mais étant donné le caractère ambigu de l'expression, l'inverse serait également concevable: le défunt aurait été originaire de ce qui était alors la province de *Cappadocia*, mais d'une région frontalière qui avait fait autrefois partie de l'Arménie Mineure et était de peuplement arménien.

Il existe une troisième conjecture: Quirillus, originaire de Grande Arménie, aurait été amené très tôt en Cappadoce où il aurait vécu longtemps avant de se rendre à Rome et de s'y fixer.

A dire vrai, c'est envisagé sous l'aspect d'une origine proprement arménienne du défunt que l'expression «citoyen arménien de Cappadoce» prend toute sa signification.

49. MARQUARDT, *Römische Staatsverwaltung*, I, 1893, p. 210, 218; K. GÜTERBOCK, *Romisch-Armenien*, 1900, p. 23; W. RUGE, *RE*, XV/1, 1931, c. 548, s.v. Melitene. Mélitène, capitale de l'Arménie Mineure: PROCOPE, *Bell. Pers.*, I, 47, 85; *de aed.*, III, 4, 254.

50. *Notitia dignitatum*, éd. O. Seeck, 1876, p. 4 et 7.

51. Entre 378 (date *post quem* qui ressort du silence d'Ammien Marcellin à propos de cette réorganisation) et 386: cf. K. GÜTERBOCK, *Romisch-Armenien*, p. 23; N. ADONTZ, *Armenia in the Period of Justinian*, éd. N. GARSOÏAN, 1970, p. 78.

52. J. B. DE ROSSI, in *Inscriptiones christianae Urbis Romae*, I, 1, p. 155: ... «*Ecce ergo, an Quirillus Armeniacus Cappadox dicatur; quod nempe ex Armenia secunda fuit, regione Melitensi quae in Cappadocia olim finibus sita vetus nomen saeculo quarto retinebat...*».

L'inscription ne nous fournit aucun point de repère sur la condition sociale de Quirillus. Il n'est pas impossible que, comme tant d'autres Arméniens, il ait été, dans son enfance ou dans sa jeunesse, victime d'un rapt à la suite duquel il serait tombé en esclavage. Mais il est tout aussi vraisemblable que nous avons affaire à un soldat d'un corps auxiliaire de l'armée romaine ou encore à un marchand qui, au cours d'un voyage en Italie, se serait fixé à Rome.

De surcroît, on ne peut rien affirmer à propos de l'origine de sa femme qui porte un nom emprunté au grec et très rare à Rome⁵³. Rien ne dit qu'elle ait été, à l'instar de son époux, une «citoyenne arménienne de Cappadoce».

3) EUPALIOS ET EROS

Avec cette troisième épitaphe, nous quittons Rome pour Nicomédie, ancienne capitale du royaume de Bithynie, fondée par Nicomède 1^{er} en 264/263, aujourd'hui Izmit⁵⁴. Au début du XIX^e siècle, il existait encore à Izmit un cimetière arménien, disparu depuis lors. Il devait remonter à l'époque où une importante colonie arménienne s'était établie dans la ville, c'est-à-dire aux toutes premières années du XVII^e siècle⁵⁵. C'est sur ces lieux, qu'en 1745, Charles de Peyssonel, consul de France à Constantinople, eut l'occasion de repérer et de copier quelques inscriptions an-

53. Cf. H. SOLIN, *Die griechischen Eigennamen in Rom*, III, 1982, p. 1277; outre celui de notre *Hyperechia*, l'auteur n'a qu'un seul exemple à donner de ce nom féminin: *Yperecies dep(sitio)* in *Scriptorum veterum nova coll.*, éd. A. Mai, V, Rome, 1831, p. 154. G. Marinus, V, Rome, 1931.
54. *CIL*, III, 331 et *CIL*, III Supl. I, 6989; G. PERROT, *Revue archéologique*, 31, 1876, p. 410; DIEHL, *Inscriptiones latinae christianae veteres*, II, 4460 B; F. K. DÖRNER in *Tituli Asiae Minoris*, IV, 1, 1978, n° 403, p. 92. Sur Nicomédie, cf. W. M. RAMSAY, *Historical Geography of Asia Minor*, 1890, voir Index, p. 484; V. CUINET, *La Turquie d'Asie*, IV, 1895, p. 310-311; J. SÖLCH, *Bithynische Städte im Altertum*, Klio XIX, 1925, p. 149 sq.; V. TSCHERIKOWER, *Hellenistische Städtegründungen* (= *Philologus*, Suppl. XIX, 11, 1927, p. 45-46); D. MAGIE, *Rom Rule in Asia Minor*, I, p. 305; II, p. 1484-86, n. 10-12; W. L. MAC DONALD, *Princeton Encyclopedia of the Classical Sites*, 1976, p. 623-624; B. F. HARRIS, *Bithynia*, ANRW, II, 7/2, 1980, *passim*.
55. Selon V. CUINET, *La Turquie d'Asie*, IV, p. 310-311, cette colonie est arrivée à Izmit en 1608, ayant fui son pays d'origine «pour échapper à la tyrannie d'Abbas le Grand...».

tiques, grecques et latines, au nombre desquelles se trouvait l'épithaphe que nous allons examiner.

Au cours d'un voyage qui le conduisit de Constantinople à Prusa en 1818, l'Autrichien Joseph von Hammer-Pugerstall visita lui aussi ce cimetière arménien. Il est intéressant de prendre connaissance des renseignements qu'il donne à son sujet : « Gleich ausser der Stadt beginnen Gärten, und links am Wege liegt der armenische Kirchhof. Alterthumsforscher und Inschriftenliebhaber dürfen auf ihren Reisen im Morgenlande keine Gräbstätte unbemerkt lassen, indem gewöhnlich die Reste griechischer und römischer Denkmähle zu Mahlen der Gräber verwendet sind. Indem wir in dieser Hoffnung zwischen den Gräbern der Armenier wandelten, fanden wir nicht nur einige alte Inschriften, dergleichen wir vermuthet hatten, sondern auch einige neuere, doch immer historisch wichtige, ganz unvermuthet»⁵⁶. Un peu plus loin, nous lisons dans la relation du voyageur autrichien : « Nicht fern von Rakoczy's Grabmahl ist die römische Grabinschrift eines Armeniers zu lesen, der hier, fern vom Vaterlande, seinen Tod fand, und den der Wechsel der Zeiten so begünstigte, das nach Verlauf von mehr als einen Jahrtausend sein Grabmahl wieder unter seinen Landsleuten, nämlich au dem heutigen armenischen Kirchhofe, seinen Platz einnimmt»⁵⁷.

La copie faite par Peyssonel en 1745 a été reproduite par Georges Perrot en 1876; elle comprend 5 lignes :

HOC IN LOCO EVPALIVS TEGITVR
 ORIENDVS EX ARMENIA IS VIXIT
 ANNOS P. M. XXV CVIVS DE PATRIA
 NEPOS CIVILEM PIETATEM CVSTODI
 ENS TITVLVM STATVIT ⁵⁸.

Nous allons constater que la copie de Hammer-Pugerstall diffère sur plusieurs points de celle de Peyssonel, y compris en ce qui touche la disposition du texte par ligne.

56. J. VON HAMMER-PUGERSTAL, *Umblick auf einer Reise von Constantinopel nach Brussa und dem Olympos*, 1818, p. 157-158.
 57. *Ibid.*, p. 158.
 58. CH. DE PEYSSONEL, *Relation d'un voyage fait de Constantinople à Nicomédie et à Nicée en 1745*, n° 9, p. 166 du ms.; G. PERROT, *Inscriptions de Bithynie copiées par Charles de Peyssonel (1745)*, *Revue Archéologique*, 31, 1876, p. 410.

HOC IN LOCO EYPYALVS TEGITVR OPIVNDVS EX
 ARMEN
 IA IS VIXIT ANNOS P.M. XXV CVIVS DE PATRIA
 EROS CIVIS M. PIETATEM CVSTODIENS TITVLVM
 STATVIT ⁵⁹

Ainsi le nom du défunt serait à lire Euryalus selon Hammer-Pugerstall. A la ligne 4, la lecture de ce dernier est *Eros* au lieu du *nepos* de Peyssonel. Celui-ci a lu ensuite *civilem pietatem*, expression que le voyageur autrichien interprète: *Civis M(ajorum) pietatem*⁶⁰.

Th. Mommsen, ayant pris connaissance des deux copies, sera en mesure de donner une lecture exacte de l'épithaphe de Nicomédie⁶¹:

Hoc in loco Eupalius tegitur
 oriendus ex Armenia. is vixit
 annos p. m. XXV. cuius de patria
 Eros civilem pietatem custo
 diens titulum statuit

«En ce lieu Eupalius est recouvert (par la terre).
 Originaire d'Arménie, il a vécu environ vingt-cinq ans.
 Eros, son compatriote, observant la piété (due)
 à un concitoyen, (lui) a érigé cette épithaphe».

Cependant Th. Mommsen se montrait très réservé sur l'époque de cette inscription: «antiquam esse non affirmo»⁶² et, dans une seconde édition, après consultation des deux copies cidessus reproduites: «esse aetatis Romanae non affirmo»⁶³. Ainsi, contrairement à ce que croyait G. Perrot, la copie de Peyssonel n'était pas de nature «à lever les doutes qu'avait exprimés Momm-

59. J. VON HAMMER-PUGERSTALL, *op. cit.*, p. 191-192. Cette inscription serait à lire (*ibid.*, p. 192):

Hoc in loco Euryalus tegitur oriendus ex Armenia.
 Is vixit annos plus minus 25. Cujus de patria
 Eros Civis Majorum pietatem custodiens titulum statuit.

60. *Ibid.* où l'expression est traduite: «nach der Vorfahren frommen Gebrauch».

61. *CIL III 331* et *CIL III Suppl. I, 6989*.

62. Cf. *CIL III 331*.

63. Cf. *CIL III Suppl. I 6989*.

sen à propos de la singulière épitaphe d'Eupalios»⁶⁴. Les réserves de l'éminent savant avaient sans doute leur raison d'être. S'agirait-il d'un faux? C'est l'opinion de F. K. Dörner, le dernier éditeur du texte (1978)⁶⁵. Néanmoins cette opinion ne s'impose pas. On ne voit pas du tout dans quelles circonstances et dans quel but on aurait érigé à une époque relativement récente, au cimetière arménien de Nicomédie, une épitaphe avec les noms d'Eupalios et d'Eros. Assurément nous serions en mesure de répondre d'une manière beaucoup plus catégorique, dans un sens ou dans l'autre, si l'inscription n'était pas disparue et si, d'autre part, nous connaissions mieux l'histoire de ce cimetière arménien de Nicomédie. Les quelques épitaphes antiques qui y ont été découvertes nous invitent à penser qu'au début du XVII^e siècle (?) il avait été aménagé à l'emplacement d'un cimetière beaucoup plus ancien⁶⁶.

Le nom d'Eros est largement attesté du 1^{er} siècle av. J. C. au IV^e siècle ap. J. C., surtout parmi les esclaves. H. Solin en a relevé pas moins de 84 exemples à Rome même⁶⁷. Nous inclinons à croire, pour notre part, que l'épitaphe d'Eupalios pourrait dater du IV^e siècle ou du début du siècle suivant. Par ailleurs, il y a de fortes présomptions pour qu'Eupalios, de même que son compatriote Eros, aient été amenés d'Arménie à Nicomédie par des marchands d'esclaves.

En résumé, cette étude nous a permis de retrouver la trace de deux ou trois Arméniens chrétiens qui ont vécu dans l'Empire romain, les deux premiers tout spécialement à Rome. Les documents de cette nature présentent d'autant plus d'intérêt qu'ils laissent entrevoir certains aspects de l'existence de ces exilés morts loin de leur pays d'origine et dont le souvenir s'est perpétué grâce à l'épitaphe qui leur avait été dédiée à la suite d'événements qu'il nous est impossible de préciser.

MARIE LOUISE CHAUMONT

64. G. PERROT, *Revue archéologique*, 31, 1976, p. 410.

65. *Tituli Asiae Minoris*, IV, 1, 1978, n° 403, p. 92. Commentaire de l'éditeur: «*Titulum inter falsa ponendum esse puto...*».

66. En dehors de notre document, on a trouvé dans l'enceinte de ce cimetière deux épitaphes grecques: n° 7 et n° 8 apud G. Perrot, *Revue Archéologique*, 31, 1876, p. 411 et 412 = *T.A.M.*, IV, 1, 1978, n° 293 et n° 291 et n° 283.

67. H. SOLIN, *Die griechische Eigennamen in Rom*, I, p. 328.

ԱՄՓՈՓՈՒՄ

ՀՌՈՎՄԵԱԿԱՆ ԿԱՅՍՐՈՒԹԵԱՆ ՇՐՋԱՆԻ
ԵՐԵԿ ԼԱՏԻՆԱԳԻՐ ՏԱՊԱՆԱԳԻՐԵՐ՝ ՔՐԻՍՏՈՆԵԱՅ ՀԱՅԵՐՈՒ

Մ. Լ. ՇՄՐՈՆ

Ներկայ առումնասիրութեամբ հեղինակը կը քննէ երեք լատիներէն լեզուով տապանագիրքեր՝ նուիրուած հայերու: Առաջին երկուքը յայտնուած են հռոմէական դետնազամբաններու մէջ: Եղեռնիտինը՝ Նիկիոյ ժողովէն վերջն է (325) եւ այդ ժողովին հաւատքի հանգանակը կ'արտագրէ. Քուերիլլոսինը՝ ճշգրտօրէն Յ. Ք. 385 թուականին է: Երրորդը, որ այսօր անյայտացած է, 13րդ դարուն փէսերուն՝ մէջտեղ եղած է Իզմիրի (հին Նիկումեդիան) հայ դերեզմանատան մէջ. անոր հարգատուութեան մասին կատարածները յայտնուած են, սակայն հարազատ է:

Այս երեք տապանագիրք տրձանագրութիւնները կը կազմեն անկատկածօրէն հետաքրքրաշարժ վկայութիւններ հայ պանդուխտներու մասին՝ որոնք իրենց հայրենիքէն շատ հեռու ապրած ու մեռած են՝ չորրորդ դարուն: